



Conseil communal Penthalaz

Penthalaz, le 22 mars 2021

Procès-verbal N° XIX

Séance du 22 mars 2021

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Christiane Chevalier, scrutatrice, Mme De Sa Aurora, scrutatrice suppléante
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle villageoise du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic, M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la presse. Le public n'est pas admis lors de cette séance en raison de la situation sanitaire.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

40 membres présents ; 7 excusés ; 2 absents ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

- M. François Bachmann revient sur un point du PV du 14.12.20 dans les communications du syndic concernant la commission d'urbanisme et un échange qui devait être agendé au sujet du plan d'affectation. Qu'en est-il ? M. Freiburghaus répond qu'un rendez-vous est prévu avec les mandataires de ce projet afin d'éclaircir encore quelques points puis cet échange pourra avoir lieu avec la commission d'urbanisme.

Il n'y a plus de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

- Courrier des cartons du cœur en remerciements pour le don des jetons de présence de CHF 1'500.- fait en 2020 par le Conseil
- Lettre de démission de M. Jean-Rémy Marchand qui quitte le Conseil suite à son déménagement dans une autre commune. Mme la Présidente remercie M. Marchand pour son engagement.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

d) Présentation du projet de l'image directrice du centre de localité

Mme Christina Woods du bureau Verzone Woods architectes présente le projet « Penthalaz demain » qui fait référence au préavis n° 2021-47 porté à l'ordre du jour du présent Conseil.

La parole est au Conseil

- M. Claude Brocard ne comprend pas la notion d'engagement réciproque de l'autorité. De qui parle-t-on ? Mme Woods répond que le terme est peut-être mal choisi, mais qu'il s'agit d'un engagement de la municipalité.

PV Conseil Communal séance du 22 mars 2021

- M. Piéric Freiburghaus pense que ce préavis est une reconnaissance du travail mené durant cette démarche participative par tous les acteurs du projet. Si la municipalité présente un préavis, c'est pour avoir le soutien, l'engagement moral du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des participants de cette démarche.

e) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

1. Magasin Coop La Vuy

Précédemment annoncée pour mai 2021, la réouverture du magasin Coop La Vuy aura lieu tout début août 2021, soit à la fin des travaux de rénovation de l'EMS La Venoge.

2. Indépendance vaudoise du 24 janvier – Action Papet en faveur des aînés

Le groupe « Soleil d'automne », aujourd'hui disparu par manque de relève, organisait un traditionnel repas « papet vaudois » afin de commémorer l'indépendance proclamée en 1798.

La situation sanitaire Covid-19 et les mesures liées n'ont pas permis le partage d'un moment convivial. Sensibles au besoin d'offrir aux aînés et aînées des communes de Dailens, Penthalaz et Penthaz l'occasion de quelques réjouissances, la livraison à domicile d'un repas « papet vaudois et saucisse aux choux », leur a été proposée. Cette action a reçu un excellent accueil, puisque près de 310 personnes habitant notre Commune ont répondu favorablement à cette initiative.

Le personnel communal, deux bénévoles et la Municipalité s'étaient chargés du transport des repas confectionnés par le restaurant Ô Bureau, sis à Venoge Parc.

3. Transports publics régionaux

Après avoir renforcé les transports ferroviaires régionaux, le Conseil d'État développe l'offre en transports par bus, ceci dans le but d'un report modal plus complet sur les transports publics.

L'ouverture d'un nouveau gymnase à Bussigny présente l'opportunité de créer une nouvelle ligne de bus, n° 58 opérée par le t-l, reliant la Gare de Bussigny à Cossonay-Ville, via Villars-Ste-Croix, Mex, Vufflens-la Ville, Penthaz, la gare de Cossonay-Penthalaz. Elle desservira Penthalaz Poste aux horaires scolaires.

Ce service de 18 paires de courses, soit une course par heure dans chaque sens et deux aux heures de pointe, sera en service dès août 2021. Il fonctionnera également les samedis et dimanches, ceci dès décembre 2021, avec un horaire réduit, soit un bus toutes les deux heures. Il permettra aussi le transport des élèves du secondaire vers l'établissement de Cossonay.

Cette nouvelle desserte offre aux municipalités des quatre communes PPDLV l'occasion de se pencher sur l'adaptation du service de bus qui les relie.

4. Plan d'affectation « Le Cheminet »

Le rapport d'examen préalable du PA Cheminet nous est parvenu en date du 8 février dernier, soit 6 mois après son envoi à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Ce document de planification fait l'objet de quelques vérifications liées aux exigences de surfaces engazonnées et de préau.

La Municipalité va, dans un premier temps, organiser des séances d'information à l'adresse des voisins, tout en tenant compte des restrictions Covid-19.

Les commissions d'urbanisme et de mobilité seront convoquées le 14 avril. Tout ceci préalablement et en prévision de la mise à l'enquête publique du plan d'affectation, selon l'art. 38 LATC.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Didier Chapuis, municipal

1. Piscine - Camping

La date d'ouverture a été fixée au jeudi de l'Ascension 13 mai, la date de fermeture au lundi du Jeûne 20 septembre, bien entendu sous réserve des dispositions fédérales sur la situation sanitaire.

La date d'ouverture du camping est maintenue au 1er avril avec un plan de protection adapté.

2. Service social

L'installation des délégués et du comité directeur de l'association de l'ARASPE aura lieu le mercredi 25 août à 18h30, le lieu reste à définir.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, municipal

1. Une bonne nouvelle concernant les subventions pour la rte de Lausanne. Nous venons de recevoir de la DGMR, en date du 11 mars 2021, la subvention concernant le bruit routier de CHF 42'646,25. Si on ajoute la subvention pour les routes de CHF 456'100 et l'ECA de CHF 54'798, on arrive à un total de CHF 553'544.25 pour un préavis de CHF 3'085'500.

2. Concernant les travaux de la rte de la Gare, tout se passe bien et sauf imprévu, nous devrions les terminer vers le 15 mai.

La parole est donnée aux Conseillers

PV Conseil Communal séance du 22 mars 2021

- **M. Daniel Traini** : question sur les subsides de la DGMR pour la route de la Gare quelle partie du tronçon cela concerne-t-il ? M. Ischi répond que cela concerne la route de Lausanne et non la route de la Gare

Il n'y a plus de question.

M. Yves Jauner, municipal

1. Ajerco

La prochaine assemblée aura lieu le 6 mai 2021. Un préavis modifiant les statuts sera présenté afin de modifier la composition des délégués au conseil intercommunal en intégrant des délégués de l'exécutif et du législatif.

2. Asicope

La prochaine assemblée aura lieu le 31 mars 2021. Un préavis sera présenté pour l'adhésion des communes de Chavannes-Le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville à l'Asicope.

3. ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

La prochaine assemblée aura lieu le 31 mars 2021. Un préavis sera présenté pour le crédit d'étude des nouveaux bâtiments sur les parcelles 109 et 688 de Penthalaz.

Un crédit d'étude sera présenté au prochain conseil relatif à la participation de Penthalaz au projet susmentionné.

2. Divers

Les installations des associations ASPIC, ASICOPE et AJERCO auront lieu le 24 août 2021 à Cossonay.

L'installation de l'association SDIS aura lieu le 25 août à Cossonay.

L'installation de l'association ORPC Echallens aura lieu le 31 août.

L'installation de l'association l'ASIVenoge aura lieu le 21 septembre.

Les délégués resteront membres jusqu'à la date d'installation des associations. Il faudra avant les installations de ces associations, transmettre au président les noms des intéressés à rejoindre les conseils intercommunaux ainsi que les CODIR.

La parole est donnée aux Conseillers :

- **M. Steve Bezençon** : question à propos des activités extrascolaires des enfants. Le Club de tennis de table utilise la salle du Cheminet. Le 3.11.20 les activités ont été stoppées puis réintroduites le 20.11.2020 pour les enfants de moins de 16 ans. La commune n'a toujours pas remis la salle à disposition du club. La question est de savoir pourquoi ?

M. Yves Jauner répond qu'il y a beaucoup d'émotion avec ce Covid, mais il n'a pas eu de nouvelle demande du ping-pong. Le foot a fait une demande et reçu une réponse. M. Bezençon informe que le club de tennis de table a écrit le 28 février 2021 à la commune pour demander la salle, sans réponse à ce jour. M. Jauner répond qu'il doit s'agir d'un oubli qui va être corrigé.

Il n'y a plus de question.

M. Yvan Rochat, municipal

1. Maison de Ville

Mise à l'enquête dans la F.A.O. du 18 décembre 2020 au 28 janvier 2021 (quelques visites du dossier, pas d'opposition).

Retour de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) le 24 février 2021.

Soumissions (expéditions – visites du bâtiment – retour des soumissions et choix des entreprises). Le permis de construire a été délivré le 15.03.2021.

Début des travaux dans la seconde moitié du mois d'avril 2021.

L'annonce relative à la recherche d'un tenancier pour la Maison de Ville a paru dans l'Echo du Gros-de-Vaud, Le Journal de la région de Cossonay, le journal des restaurateurs ainsi que sur le site de Gastrovaud.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Préavis municipal 2021-47 relatif à « l'image directrice du centre de localité »
2. Interpellation de M. Éloi Contesse : « La Charte des jardins à Penthalaz »
3. Nomination/Dissolution de commissions
4. Propositions individuelles
5. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque de la part des conseillers, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Préavis municipal 2021-47 relatif à « l'image directrice du centre de localité »

M. Meylan Nicolas nous lit le rapport conjoint des commissions mobilité et urbanisme chargées de l'étude de cet objet

La parole est donnée au Conseil.

PV Conseil Communal séance du 22 mars 2021

- Mme Samantha Cardaropoli : Demande à ce que la municipalité étudie une solution pour le maintien d'un écopoint à la Place Centrale. Ceci afin de permettre aux personnes non motorisées de continuer à trier leurs déchets. Mme Cardaropoli s'inquiète d'éventuelles incivilités qui pourraient survenir si l'on ne propose pas une solution de proximité. (déchetterie mobile ?).
M. Piéric Freiburghaus répond que l'écopoint permet non seulement aux personnes sans moyen de locomotion de venir déposer ces déchets, mais il dépasse la fonction que la municipalité a voulu lui donner à l'origine. L'écopoint est en position stratégique, il faudra repenser sa localisation et toute la politique liée aux déchets. C'est un sous-dossier qui devra encore être traité dans son ensemble par la suite par le conseil et peut-être aussi la population.
- Mme Sylvette Grandchamp : revient sur la suppression du giratoire dans les 3 alternatives proposées dans le projet. Elle est surprise que l'on mandate une société pour faire une étude de mobilité et que le résultat, comme l'a relevé la commission, soit difficilement envisageable sans giratoire, les camions ne pouvant plus accéder à la route de la Vuy.
M. Piéric Freiburghaus répond que c'est un point qui devra être revu. Il rappelle que la nouvelle ligne 58 des TL s'arrêtera à la poste. La DGMR suggère que l'on trouve une alternative pour intégrer ce paramètre. M. Freiburghaus pense qu'il faudra refaire appel au bureau team plus pour faire une évaluation complémentaire.
- Daniel Traini : initiateur de la démarche, se réjouit du travail et de la présentation faite. Toutefois, dans le plan d'action au point 4.3.2 (page 65 avant dernier paragraphe démarches foncières), il y a un petit « grain de sable ». Il s'agit de la convention qui lie la commune au propriétaire de la parcelle 126 (petite maison au milieu du complexe) en vue du rachat de cette parcelle. En effet, la commune s'engage à trouver un bien similaire en compensation. Ce point fait « peur » à M. Traini qui estime que l'on ne trouvera pas un objet similaire dans notre commune. L'investissement planifié pour ce point à CHF 1'500'000 paraît démesuré. M. Traini rappelle de ne pas perdre de vue ce problème et de revoir avec le propriétaire une compensation raisonnable.
M. Piéric Freiburghaus répond que ce point a été évoqué en séance avec les 2 commissions. En 2016 et 2017, des contacts ont eu lieu avec les propriétaires de la parcelle 126 pour les mettre au courant de l'évolution du territoire. L'attitude était ouverte, ils comprenaient l'importance de leur parcelle et ont parlé de la céder moyennant un bien similaire. S'il y a une validation de ce projet, une discussion devra être reprise avec les propriétaires qui ont acquis ce bien pour sortir de la ville. Ils ne veulent pas habiter dans un immeuble. Pour M. Freiburghaus ceci fait partie du projet. Des négociations pour cette parcelle ainsi qu'avec les propriétaires de la BCV devront avoir lieu pour les aménagements extérieurs.
- M. Didier Chapuis : un mot sur les finances sur le travail réalisé par la maison e-consulting. La commission avait demandé de voir avec des établissements financiers s'ils étaient prêts à suivre la commune pour ce projet qui est devisé à CHF 41'000'000. La municipalité ne se voit pas s'engager seule pour la totalité de cet investissement, tout d'abord, car il faudrait relever le plafond d'endettement à un niveau nettement supérieur à nos besoins actuels et nous ne sommes pas actif dans l'immobilier, les risques sont trop importants. Il est actuellement imaginé de partir avec un partenariat privé dans ce dossier. Il y aura pour la commune des investissements sur les routes et éventuellement le bâtiment administratif. Un établissement financier serait prêt à investir jusqu'à CHF 19'000'000 l'autre veut un dossier plus complet. Si l'on empruntait CHF 41'000'000.- l'intérêt annuel serait égal CHF 410'000 par an avec les taux actuels et sans amortissement, ce qui est énorme sur notre budget.
- M. Sébastien Borgeaud : un point le dérange dans le préavis. Il s'agit du point 2c concernant l'autorisation des démarches foncières. M. Borgeaud avait compris que le but de ce préavis était de valoriser le travail fait ces six dernières années, d'avoir une ligne directrice non contraignante donc complètement modifiable. Il relève que M. Freiburghaus a parlé en début de conseil de soutien de reconnaissance en acceptant ce préavis, mais de rien d'autre. Le point 2c ne va pas dans ce sens puisqu'il autorise la municipalité à entreprendre des démarches foncières, des études complémentaires dont on ne connaît ni la teneur ni le coût. Afin de rester dans une démarche de valorisation, M. Borgeaud Sébastien propose d'amender les conclusions du préavis municipal n°2021-47 relatif à « l'image directrice du centre de localité » en supprimant le point 2c des conclusions.

Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée.

- M. Piéric Freiburghaus : revient sur la conclusion 2c. Elle ne donne pas plein pouvoir à la municipalité, mais permet d'avancer dans la réalisation de ce projet. Chaque point fera l'objet d'un nouveau préavis.

Il n'y a pas d'autres questions. Mme la Présidente rappelle que nous avons deux amendements l'un proposé par la commission et l'autre par M. Sébastien Borgeaud.

L'amendement de M. Sébastien Borgeaud est mis au vote, soit la suppression du point 2c des conclusions du préavis municipal 2021-47.

PV Conseil Communal séance du 22 mars 2021

Le comptage ayant dû être recontrôlé, Mme Von der Mühl Dominique a pris la parole entre ces deux comptages pour faire part de son étonnement de voir certains membres des deux commissions, ayant participé à l'élaboration de ce projet, accepter cet amendement alors qu'ils avaient accepté unanimement les conclusions du rapport de la commission.

L'amendement de M. Sébastien Borgeaud est accepté par 19 oui, 16 non et 4 abstentions.

Mme la Présidente relit maintenant le deuxième amendement proposé par les commissions chargées de l'étude de cet objet à savoir l'ajout du point :

2c : d'inclure les commissions compétentes dans les réflexions qui amèneront au réaménagement du centre de la localité.

L'amendement comme proposé ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente relit maintenant les conclusions amendées du préavis municipal n° 2021-47

Le conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2021-47, ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De valider « l'image directrice du centre de localité », fruit de la démarche participative constituant un instrument de niveau directeur –sans valeur légale et non contraignante pour les tiers ;
2. De charger la Municipalité :
 - 2.a de faire référence à ce document afin de guider les planifications et l'élaboration des projets en cours et futurs sur le périmètre concerné ;
 - 2.b de coordonner les intentions de « l'image directrice du centre de localité » avec le Plan d'affectation communal ;
 - 2.c d'inclure les commissions compétentes dans les réflexions qui amèneront au réaménagement du centre de la localité.

Le Préavis 2021-47 amendé est accepté par 38 oui et 1 abstention.

2. Interpellation de M. Éloi Contesse « La charte des jardins à Penthalaz »

M. Éloi Contesse nous lit son interpellation adressée au bureau du Conseil en date du 21.2.2021.

Mme la Présidente demande si au moins 5 membres du Conseil soutiennent cette interpellation. C'est le cas, la parole est donnée à la municipalité.

M. Piéric Freiburghaus répond que la municipalité y reviendra de manière complète une prochaine fois. Mme la Présidente informe qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil.

3. Nomination/dissolution de commissions

Commission terrain de football

Pour le GIP : Mme Esther Martinetti, Mme Claude Meylan, M. Nicolas Bessi

Pour le PLR : Mme Dénéreaz Anne-Marie

Pour le GSVS : MM. Marc Eugène Viret, Bernard Morel, Pierre Aubry

4. Propositions individuelles

- **M. François Bachmann** : demande s'il serait possible de prévoir un petit toit pour protéger de la pluie le panneau d'affichage libre entre le Verger et l'écopoint.

Terrain de pétanque : M. Bachmann nous lit une demande reçue de la part des joueurs de pétanque de la place de jeux de l'ancien cimetière. Un manque de gravier, une modification du sol avec des irrégularités ne permettent plus la pratique de ce sport dans de bonnes conditions. Une remise en état avec la pose et le compactage de gravier d'une épaisseur de 3cm est demandée ce qui représenterait environ 1,5 tonne de gravier.

M. Piéric Freiburghaus répond que pour le terrain de pétanque est entretenu par le service extérieur annuellement. Il y aura lieu de faire, semble-t-il, une remise en état plus radicale. Le service extérieur sera informé et fera le nécessaire.

5. Communications de la Présidente

Mme la Présidente félicite les conseillers élus et remercie les deux candidats pour le deuxième tour à la municipalité. A titre personnel, elle remercie les gens qui lui ont fait confiance et se réjouit de prendre cette nouvelle fonction au sein de la municipalité.

Mme la Présidente rappelle que les candidats élus à la municipalité doivent démissionner du Conseil Communal. Finalement, pour les futurs conseillers non élus, patience leur tour va venir.

PV Conseil Communal séance du 22 mars 2021

La commission chargée de l'étude du règlement du Conseil et priée de rester à la fin de la séance.

Dates à venir

- 28 mars 2^e tour élections municipales
- 6 avril dépôt des listes pour la syndiculture
- 25 avril 1^{re} tour élection du syndic
- 27 avril dépôt des listes 2^e tour élection du syndic
- 16 mai 2^e tour élection du syndic
- 7 juin préparation du conseil
- 8 juin assermentation du Conseil Communal législature 2021-2026
- 13 juin votations fédérales
- 14 juin Conseil Communal

M. Piéric Freiburghaus rappelle que le préavis pour le règlement du conseil communal sera préparé par la municipalité, il se charge de le faire pour le prochain conseil.

Le conseil est clos à 21h58

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp